



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt-cinq mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
18/03/2022

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 29

Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, Mme Lydie BRIOULT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Madame Heidi DESEAU, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, M. Raphaël AUBERT, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Johan AUVRAY à M. Yves ETIENNE
M. Christopher LENOURY à M. Youssef SAUKRET
Mme Evelyne HORNAERT à Mme Dominique MORIN
Mme Patricia DAUMARIE à M. Jérôme GRENIER
M. Jean-Marie M BELO à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
Mme Blandine RIPERT à Mme Catherine DELALANDE

Absents :

Secrétaire de séance : Nathalie CHESNAIS

N° 054/2022

Rapporteur : François OUZILLEAU

OBJET : Compte-rendu des décisions

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°009/2020 du conseil municipal du 23 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter en conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions suivantes :

- 1) Décision n° 143/2021 : Autorisation d'utilisation des locaux des écoles élémentaires de Vernon au profit de l'Education Nationale pour lui permettre de pratiquer des stages de réussite du 25 au 29 octobre 2021.
- 2) Décision n° 144/2021 : Autorisation d'utilisation de la salle de la Goutte de Lait à la Villa Castelli, au profit de Monsieur HEBERT-QUERTIER, expert de Justice en Incendie et Explosion, pour lui l'organisation d'une réunion le jeudi 25 novembre. Cette occupation sera accordée en contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 3) Décision n°145/2021 : Autorisation d'utilisation de la Petite Ecole située au Hameau de Normandie au profit de l'association « Hameau de Normandie » pour lui permettre d'organiser son deuxième marché de Noël.
- 4) Décision n°146/2021 : Délégation au Maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain en zones U et AU du P.L.U, défini par l'article L211-1 du code de l'urbanisme, Il délègue expressément à EPFN l'exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle XK n°40 sise 11 rue Saint Lazare à Vernon, en application des dispositions de l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme, ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 19 août 2021 complétée le 13 octobre 2021, au prix déclaré, conformément à l'autorité compétente.
- 5) Décision n°151/2021 : Autorisation d'utilisation de la salle de la Villa Castelli au profit de l'agence FONCIA Normandie pour lui permettre d'organiser une assemblée générale le mercredi 8 décembre. Cette occupation sera accordée entre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 6) Décision n°153/2021 : Acceptation d'un don de 2 volumes du dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure/ Charpillon et Careme : un volume traitant l'histoire générale de l'Eure daté de 1868 et un volume concernant Vernon daté de 1879.
- 7) Décision n°154/2021 : Autorisation d'utilisation de la salle n°2 à la Villa Castelli, au profit de l'agence FONCIA Normandie pour lui permettre d'organiser une assemblée général le lundi 13 décembre 2021. Cette occupation sera accordée entre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 8) Décision n°155/2021 : Autorisation d'utilisation de la salle n°2 à la Villa Castelli au profit de l'agence SQUARE HABITAT pour lui permettre d'organiser une assemblée générale le lundi 6 décembre 2021. Cette occupation sera accordée en contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 9) Décision n°156/2021 : Autorisation d'utilisation de la salle de la Goutte de lait à la Villa Castelli au profit de l'agence FONCIA Normandie pour lui permettre d'organiser une



assemblée générale le mardi 14 décembre 2021. Cette occupation sera accordée entre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.

- 10) Décision n°158/2021 : Autorisation d'utilisation de la salle n° 2 à la Villa Castelli au profit du Cabinet Lars'Jean pour lui permettre d'organiser une assemblée générale le samedi 11 décembre 2021. Cette occupation sera accordée entre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 11) Décision n°159/2021 : Autorisation d'utilisation de la salle de la Goutte de Lait à la Villa Castelli au profit du Cabinet Lars'Jean pour lui permettre d'organiser une assemblée générale le vendredi 10 décembre 2021. Cette occupation sera accordée entre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 12) Décision n°160/2021 : Signature d'une convention relative au partenariat entre la ludothèque de Vernon et le lycée professionnel Georges Dumézil.
- 13) Décision n°161/2021 : Signature d'une convention relative au partenariat entre la ludothèque de Vernon et le collège Ariane.
- 14) Décision n°162/2021 : Demande de subvention auprès de Seine Normandie Agglomération pour l'octroi du fonds de concours 2022 afin de mener le projet de rénovation de l'escalier de l'Ecole du Centre. Rénovation dans le cadre de la transition énergétique qui optimisera les dépenses d'énergie et améliorera les conditions d'utilisation.
- 15) Décision n°163/2021 : Acceptation de prise en charge de la construction du caveau de Madame Sylvie Bénard à l'emplacement E 10 05 du cimetière de Vernonnet pour un montant de 2 664 € TTC.
- 16) Décision n°165/2021 : Décision budgétaire ; auprès de la Caisse d'Epargne Normandie, pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la ville de Vernon, une ouverture de crédit dénommée «Ligne de Trésorerie Interactive» d'un montant maximum de 1 million d'euros.
- 17) Décision n°167/2021 : Autorisation d'utilisation des locaux des écoles élémentaires au profit des conseillers pédagogiques départementaux et des enseignants de l'éducation nationale pour leur permettre d'assurer des animations pédagogiques du mercredi 2 février au mercredi 23 février 2022.
- 18) Décision n°169/2021 : Autoriser d'utilisation de la salle n° 2 à la Villa Castelli au profit de l'agence SQUARE HABITAT pour lui permettre d'organiser une assemblée générale le lundi 20 décembre 2021. Cette occupation sera accordée entre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 19) Décision n°170/2021 : Signature d'une convention d'occupation entre la Ville, Mon Logement 27 et Secours Populaire pour la mise à disposition d'une emprise foncière d'environ 150 m² sur les parcelles BM n°603 et 653 sises 24 rue de la Renaissance à Vernon appartenant à la ville. Cette occupation sera accordée gracieusement en contrepartie des travaux d'adaptation et de mise aux normes en corrélation avec l'activité de l'association Secours Populaire dans le but d'améliorer l'aide et le service rendu à la population de ces quartiers.
- 20) Décision n°172/2021 : Autorisation d'utilisation de la salle de la Goutte de Lait à la Villa Castelli au profit de la Manufacture des Capucins (SCIC) pour lui permettre d'organiser

deux réunions d'information les 25 et 26 novembre 2021. Cette occupation sera accordée contrepartie d'une redevance fixée à 50 € par jour d'utilisation.

- 21) Décision n°173/2021 : Signature d'un avenant n° 1 au marché n°2019/021 « Restructuration du musée AG Poulain » ayant pour objet de modifier la composition du groupement suite à la liquidation judiciaire de l'agence JUNG Architecture. Afin de permettre la poursuite de l'opération, la société SAS JAAMS (Jung Architecture Aménagement Muséographie Scénographie) intègre le groupement et est désignée mandataire du groupement. Il est sans incidence financière.
 - 22) Décision n°174/2021 : Prélèvement d'un crédit de 40 000,00 € au chapitre 020 pour être viré au chapitre « Opération 201622 Achats - code fonctionnel: 112 - nature: 2182 » pour l'acquisition d'un véhicule pour la police municipale.
 - 23) Décision n°175/2021 : Signature d'un marché n°2021/023 « Extension du dispositif de vidéo protection urbaine de la ville de Vernon (phase 4) » conclu avec les groupements pour ;
 - Le lot 1 « Extension du système de vidéo protection urbaine Partie vidéo » avec LESENS ELECTRICITE / ETABLISSEMENT FOURMENT à EVREUX (27), pour un montant de 120 288,00€ HT,
 - Le lot 2 « Interconnexion des sites en fibre optique par location BLO » avec LESENS ELECTRICITE / AXIANS FIBRE NORMANDIE à EVREUX (27), pour un montant de 43 917,65 € HT.
- Le montant total du marché (lots 1 et 2) s'élève donc à 164 205,65 € HT soit 197 046,78 € TTC.
- 24) Décision n°177/2021 : Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Eure dans le cadre du plan de relance automne 2021 à hauteur de 100 000 € HT.
 - 25) Décision n° 178/2021 : Demande de subventions les plus élevées possibles auprès de la Préfecture de l'Eure dans le cadre du dispositif « Dotation de soutien à l'investissement local 2022 » destinée à soutenir l'investissement de communes.
 - 26) Décision n° 179/2021 : Signature d'une convention relative à la réalisation du diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté 28-2021-683 à Vernon « Requalification du centre-ville tranche 2 – phase 2, cours du marché aux chevaux » entre le Conseil Départemental de l'Eure et la ville de Vernon.
 - 27) Décision n°180/2021 : Signature d'un avenant n°1 au marché n°2018/034 « Entretien et maintenance des appareils ou équipements des ouvrages de lutte contre l'incendie » conclu avec la société VEOLIA EAU 27 à BOUAFLES (27) pour une prolongation jusqu'au 31 mars 2022. Il est sans incidence financière.
 - 28) Décision n°181/2021 : Signature d'un avenant n°9 au marché n°2018/036 « Impression des supports de communication de SNA, de l'Office de Tourisme communautaire, de la ville de Vernon et du CCAS de Vernon – Lot n°1 : Impression des supports de communication pour les impressions off set » conclu avec la société LESCURE GRAPHIC à DOUAINS (27) pour la prolongation du marché jusqu'au 31 janvier 2022. Il génère une plus-value de 8 000,00 € HT soit 1,77% du montant du marché.

Après passation de l'avenant le montant est porté à 159 000,00 € HT soit 190 800,00€TTC annuel pour la Ville de Vernon.

- 29) Décision n°182/2021 : Autorisation d'utilisation de la salle n° 2 à la Villa Castelli au profit de l'agence SQUARE HABITAT pour lui permettre d'organiser une assemblée générale les 12 & 17 janvier 2022. Cette occupation sera accordée entre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 30) Décision n°183/2021 : Autorisation d'utilisation de la salle à la Villa Castelli au profit de l'agence FONCIA Normandie pour lui permettre d'organiser une assemblée générale de la 27 janvier 2022. Cette occupation sera accordée entre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 31) Décision n°184/2021 : Signature d'un avenant n°2 à l'accord cadre du marché n° 2018/096
« Conception, réalisation et organisation d'un spectacle pyrotechnique annuel sonorisé et synchronisé du 13 juillet », avec la société RUGGIERI à SAINTE FOY DEPEYROLIERES (31). Il a pour but de reporter le feu prévu en 2021, en 2023 et de prolonger la durée de l'accord-cadre jusqu'au feu d'artifice du 13 juillet 2023. Il est sans incidence financière le montant maximum annuel des marchés reste inchangé.
- 32) Décision n° 187/2021 : Autorisation de donner délégation à Madame ROUILLOUX-SICRE, 1ère adjointe en charge du développement urbain, du cadre de vie et de la commande publique pour signer la cession d'un bâtiment à usage de magasin commercial sis à l'angle 5 rue Jules Soret/rue Ogereau et cadastré BH n°90 et 107 d'une contenance totale de 5 006 m².
- 33) Décision n°188/2021 : Autorisation de donner délégation à Madame ROUILLOUX-SICRE, 1ère adjointe en charge du développement urbain, du cadre de vie et de la commande publique pour signer la cession d'une parcelle de terrain nu, sise 104 avenue de Rouen et cadastrée AZ n°384 d'une contenance totale de 1557 m².
- 34) Décision n°189/2021 : Autorisation de donner délégation à Madame ROUILLOUX-SICRE, 1ère adjointe en charge du développement urbain, du cadre de vie et de la commande publique pour signer la cession d'une maison d'habitation sise 33 rue de la briqueterie et cadastrée BM n°890, 893 et 895 d'une contenance totale de 787 m².
- 35) Décision n°190/2021 : Déclaration sans suite du marché n° 2021/016 relatif à la fourniture de matériels et de matériaux de bâtiment pour la Ville de Vernon pour les lots 1 à 14, pour un motif d'intérêt général (dépassement du délai de validité des offres de nature à modifier les conditions économiques de celles-ci).
- 36) Décision n°02/2022 : Signature d'une convention relative à la réalisation du diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté 28-2021-684 à Vernon (27200) dans le cadre de la « Requalification du centre-ville tranche 2 – phase 3, Bourdet/Pontonnières » entre le Conseil Départemental de l'Eure et la ville de Vernon.
- 37) Décision n°03/2022 : Autorisation d'utilisation de la salle n° 2 à la Villa Castelli au profit de l'Agence SQUARE HABITAT pour lui permettre d'organiser une assemblée générale les 12 & 14 février 2022. Cette occupation sera accordée entre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 38) Décision n°05/2022 : Signature de conventions d'occupation de locaux et matériels situés à l'annexe du Grévarin, conclu avec les associations Chorus Semper Viret, Ste Philharmonique pour une période de trois ans, du 04/01/2022 au 04/01/2025.

- 39) Décision n°06/2022 : Signature d'une convention entre les associations AVF et Média 78 fixant les conditions d'occupation pour la mise à disposition des locaux et de matériel situés à l'espace Bourbon Penthièvre pour une période de trois ans. Cette occupation sera accordée sans contrepartie de loyer.
- 40) Décision n°07/2022 : Autorisation d'utilisation de l'ex-petite école du Hameau de Normandie au profit de l'association Hameau de Normandie Vernon, pour une période de trois ans.
- 41) Décision n°08/2022 : Autorisation de mise à disposition de la salle à la Villa Castelli au profit de l'association syndicale libre pour lui permettre d'organiser une assemblée générale le vendredi 11 mars 2022. Cette occupation sera accordée contre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour.
- 42) Décision n°17/2022 : Autorisation d'utilisation d'occuper les locaux de l'Espace Marcel Beaufour au profit des associations : le Club de Bridge de Vernon, l'Atelier du Mardi, le Club Aquariophilie, Vive Voce, Chorus Semper Viret, l'Echiquier Vernonnais, Jeux à volonté, Vernon Scrabble et l'Amicale des employés communaux et de disposer de son matériel pour une période de trois ans. Cette occupation sera accordée sans contrepartie de loyer.
- 43) Décision n°29/2022 : Acceptation d'un remboursement de 13 832,00 € (franchise déduite) par l'assurance PILLIOT à Charenton le Pont (94), en règlement du sinistre n°202110359 survenu entre le 4 et le 5 juillet 2021 dans le cadre d'un l'accident de circulation ayant entraîné la dégradation de la fontaine et du candélabre à l'intersection de la rue Sainte Catherine et de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny par un véhicule.
- 44) Décision n°38/2022 : Signature d'un avenant n°2 au lot 1 et un avenant n°1 au lot 5 au marché n°2020/033 «Travaux de restauration de la Collégiale à Vernon - PHASE 1, Chevet et déambulatoire du chœur, tour de la croisée et bras Sud du transept » conclu avec les sociétés :
- Lot 1 : avenant N°2 : TERH à VERNON (27) ,
 - Lot 5 : avenant N°1 : TOLLIS à CHEVILLY-LARUE (94).
- Le présent avenant consiste à ajouter des prestations au marché pour un montant de 25 334 € HT.
- 45) Décision n°39/2022 : Signature d'un avenant n°3 au marché n°2017/081 pour les lot 2 et 3
« Travaux de réfection de la fontainerie » de la ville de Vernon conclu avec les sociétés :
- Lot 2 « Fontainerie / Eclairage » : HYDATEC à BRINDAS (69),
 - Lot 3 « Serrurerie / Chaudronnerie » : METAFAC à MONTSOULT (95).
- L'avenant n°3 au lot n°2 a pour objet d'ajouter et de supprimer des prestations sur la tranche optionnelle 1 « Fontaine Hôtel de Ville » suite à la découverte de traces archéologiques sous la place Barette. Cet avenant génère une plus-value de 2 888,00€ HT.
- L'avenant n°3 au lot n°3 a pour objet la prise en compte de modifications concernant les serrures. Cet avenant représente une plus-value de 700,00 € HT.
- 46) Décision n°40/2022 : Signature d'un avenant n°1 au marché subséquent n° 1 de l'accord-cadre n°2021/001 « Fouilles archéologiques préventives dans le cadre de

l'opération Cœur de Ville à Vernon » conclu avec le groupement MADE (Mandataire) et la société GUINTOLI. Cet avenant a pour objet la correction d'une erreur matérielle.

47) Décision n°41/2022 : Signature d'un marché 2021/027 « Travaux de rénovation de voirie sur le territoire de Seine Normandie Agglomération suite aux travaux d'eau potable, de rénovation et d'entretien de la voirie de Vernon » avec la société EIFFAGE. L'accord-cadre est conclu à compter du 01/01/2022 et est reconduit tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans. Le montant maximum HT des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est de 900 000,00 € et est réparti comme suit :

- Ville de Vernon : 800000,00 € maximum HT,
- SNA : 100 000,00 € maximum HT.

48) Décision n°42/2022 : Autorisation d'utilisation de la grande salle de l'Espace Simone Veil, au profit du « Conservatoire à rayonnement intercommunal » pour lui permettre d'organiser le 29/01 et 25/06/2022 une audition de guitares.

49) Décision n°43/2022 : Signature d'un marché 2021/025 « Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le lancement, le contrôle technique administratif et financier d'un marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments pour la Ville et le CCAS de Vernon et l'Agglomération Seine Normandie Agglomération » avec l'entreprise SAGE SERVICE ENERGIE à SAINT AUBIN SUR GAILLON (27). Le marché est attribué pour un montant de 112 533,75 € HT.

50) Décision n°44/2022 : Fixation du prix de vente du billet donnant accès à la manifestation « La Danse dans tous ses états » à 5 € à la salle omnisports du Grévarin le 05/03/2022.

51) Décision n°45/2022 : Signature d'un marché 2021/040 « Régie publicitaire pour le journal municipal de Vernon » avec la société OUEST EXPANSION à Saint-Grégoire (35) conclu jusqu'au 31/12/2022. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues ne peut pas excéder le 31/12/2024.

52) Décision n°49/2022 : Signature d'une convention de mise à disposition d'un chien de travail supplémentaire de race Berger Belge Malinois au profit de la Police Municipale.

Hors commission

Dossier non présenté en commission

Délibéré :
Prend acte

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).